

Infirmier/-ière de la santé publique (puériculture)



Nature des tâches

Il s'agit de professionnels ayant une formation de base d'infirmier en hygiène maternelle et pédiatrique avec diplôme supplémentaire de puériculture qui informent, accompagnent, guident les parents en ce qui concerne l'évolution, l'éducation, les soins et l'alimentation de leurs enfants.

Ils travaillent seuls ou en équipe au sein d'une consultation parents/enfants et pré-scolaires.

L'organisation, la préparation et l'exécution des cours est de leur ressort ; ils collaborent avec des spécialistes et s'occupent de relations publiques.

Conditions d'admission

- a) diplôme d'infirmier (reconnue par la CRS) +
- b) 1 année de pratique professionnelle avec des enfants, des accouchées ou des nourrissons +
- c) activité à 40% dans la puériculture.

Goût du contact avec les parents et leurs nourrissons ou les petits enfants, ouverture d'esprit et aptitude au travail avec des personnes et des situations familiales les plus diverses, sens des responsabilités, autonomie, flexibilité, coopération avec les médecins, les hôpitaux et diverses institutions de santé publique ou sociales, engagement et initiative, acceptation de perfectionnement professionnel, habileté pédagogique.

Formation

2 1/2 années.

Cours de perfectionnement des institutions de santé publique ou du secteur social, responsable d'écoles de parents, direction d'une consultation parents-enfants, formateur d'adultes.